

Barème de cotisation à l'ALEC07

Version présentée et adoptée en Conseil d'Administration le : 14 décembre 2017

Rappel concernant l'adhésion (extrait des statuts de l'ALEC07)

Les membres adhérents sont des personnes physiques ou morales qui adhèrent aux statuts. Les membres se répartissent selon 3 collèges. **Les adhérents règlent une cotisation annuelle.** Une cotisation est valable pour l'année en cours et jusqu'au premier avril de l'année suivante.

Ci-après les éléments nécessaires au calcul de la cotisation d'adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ardèche :

Collège A (collectivités):

- **Sous-collège A1 (membres adhérents représentant des collectivités territoriales dont le territoire d'intervention couvre l'ensemble ou une large part du territoire départemental)**
 - Cotisation forfaitaire d'un montant de : 1000 €
- **Sous-collège A2 à A4 (membres adhérents représentant des collectivités territoriales de type EPCI) :**
 - cotisation calculée sur la base de 0,30 €/habitants du territoire (population sur la base de la dernière référence INSEE disponible)
 - *NB : pour les EPCI bi-départementales, la cotisation est calculée sur la base de la population des communes ardéchoises.*

Collège B (acteurs économiques)

- **Sous-collège B1 (membres adhérents représentant les organismes associés)**
 - cotisation calculée en fonction du budget (ou chiffre d'affaires) de la structure

collège	- 100 k€	100 k€ – 1 M€	1 M€ - 2 M€	2 M€ - 10 M€	10 M€ - 50 M€	+ 50 M€
B1		200 €	500 €	1000 €	2000 €	3000 €

- **Sous-collège B2 (membres adhérents représentant les entreprises publiques ou privés)**
 - cotisation calculée en fonction du budget (ou chiffre d'affaires) de la structure

collège	- 100 k€	100 k€ – 1 M€	1 M€ - 2 M€	2 M€ - 10 M€	10 M€ - 50 M€	+ 50 M€
B2		200 €	500 €	2000 €	5000 €	7500 €

Collège C (société civile)

- **Sous-collège C1 (membres adhérents représentant les associations de consommateurs, de protection de l'environnement, ou d'animation socio-culturelle)**
 - cotisation calculée en fonction du budget (ou chiffre d'affaires) de la structure

collège	- 100 k€	100 k€ – 1 M€	1 M€ - 2 M€	2 M€ - 10 M€	10 M€ - 50 M€	+ 50 M€
C1	30 €	80 €	400 €	1000 €	1500 €	3000 €

- **Sous-collège C2 (personnes physiques)**
 - Cotisation forfaitaire d'un montant de : 15 €
 - Chomeurs/précaires : 8€